

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MERCREDI 21 MAI 2025 À 19H30 – SALLE COMMUNALE DE LA COURONNE, YVORNE

Présidence : M. Philippe Pasche
Procès-verbal : Mme Zorica Vukojevic

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations, liste des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'exercice 2023
3. Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2024
4. Présentation des comptes au 31 décembre 2024
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décharge du Comité Directeur et approbation des comptes
 - Rapport de gestion de l'exercice 2024
 - Comptes 2024
7. Désignation de l'organe de contrôle
8. Cotisations 2025 & 2026
9. Démissions - élection du Comité Directeur
10. Divers et propositions individuelles

EN PREAMBULE

La soirée débute à 19h39h par un mini film promotionnel en avant-première sur les activités à Aigle. Les films promotionnels de Leysin et du Col des Mosses seront présentés durant la soirée.

M. Pasche souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la 15^e Assemblée générale de l'Association.

Il salue la présence des représentants des Communes de notre axe et relève une belle présence des Municipalités de l'axe 1 ainsi que des représentants de Chablais Région et d'Alpes Vaudoise Société Coopérative. Cela montre la prise de conscience et la volonté d'un travail régional commun.

M. Pasche présente ensuite son mot d'introduction que nous retranscrivons en entier ci-dessous :

« Pour 2024, nous nous étions assignés comme objectif de stabiliser et formaliser le fonctionnement et la gouvernance de l'ATALC, tout en s'inscrivant pleinement dans les travaux engagés par la Communauté des Intérêts Touristiques des Alpes Vaudoises (CITAV).

L'ATALC a poursuivi la restructuration de ses activités et de ses processus internes afin de mieux remplir ses missions et répondre aux attentes des communes fondatrices ainsi que des partenaires touristiques.

Au vu des travaux engagés au niveau régional, et ainsi éviter des redondances, nous avons décidé de repousser la mise à jour nécessaire de notre stratégie globale, dans le but d'une coordination à l'échelle des Alpes vaudoises.

L'étude de la HES-SO, menée au niveau régional, a analysé la gouvernance touristique des Alpes vaudoises. Ce travail a mis en évidence notamment la complexité de la coordination et de la hiérarchie entre les entités touristiques et de développement économique existantes. Ainsi que la nécessité d'interroger notre gouvernance touristique régionale.

Le travail interne réalisé au sein de notre association depuis deux ans a permis d'apporter une stabilité dans le travail quotidien des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'une vision partagée au sein de notre comité directeur.

Les années 2025 et 2026 seront donc résolument dédiées à réviser les stratégies touristiques et organisationnelles de l'ATALC, pour répondre aux attentes et besoins tant de nos partenaires, des acteurs locaux que de nos hôtes.

Nous poursuivrons parallèlement dans notre volonté de renforcer et simplifier les structures touristiques régionales, sous les angles de l'efficacité et de l'efficacité. Cela avec une double dynamique. D'une part le renforcement de la promotion et de la gouvernance régionale et d'autre part le renforcement des entités locales afin de se concentrer sur leurs tâches primaires et de proximité.

Je tiens à adresser mes remerciements – pour leur soutien, collaboration et confiance – à nos membres, aux partenaires, aux acteurs touristiques, ainsi qu'aux communes de Leysin, d'Ormont-Dessous, d'Aigle et d'Yvorne. Un merci particulier va à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement sans faille dans cette période de changement.

Et bien sûr je ne saurais oublier mes collègues du Comité directeur. »

Le Président passe à la partie statutaire et déclare l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses ouverte.

1. SALUTATIONS, LISTE DES PRESENCES

M. Pasche informe que l'Assemblée générale ordinaire a été convoquée selon les statuts, par une convocation individuelle à tous les membres, datée du 30 avril 2025, soit dans les délais (art. 13). Quant au rapport de gestion avec les comptes ainsi que le procès-verbal de l'AG de l'exercice 2023, ceux-ci étaient disponibles sur le site Internet, ou pouvaient être demandés directement aux bureaux des trois offices. Le rapport de gestion a également été distribué à l'entrée de la salle.

Sur la base des listes de présence :

- Les trois communes membres constituantes sont représentées. Par ailleurs, 12 membres sont présents ou représentés (sur 112 membres au total)
- Les statuts ne fixent pas de quorum
- Des cartes de vote ont été distribuées, une couleur pour les communes et une autre pour les membres ayant droit de vote, afin de faciliter les procédures de votation
- 12 invités qui partagent cette soirée avec nous

Plusieurs membres et invités se sont excusés, mais ne seront pas cités.

Il rappelle que selon les statuts (art. 17) :

- Les décisions ordinaires sont prises à la double majorité des voix des membres constituants et de celles des autres membres
- Sauf demande d'un quart des membres présents, les votes ont lieu à main levée

Toujours selon les statuts, deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM Maxime Cottet et Cyril Zoller que nous remercions d'assumer cette fonction. Mme Zorica Vukojevic fonctionnera comme secrétaire au procès-verbal et nous la remercions également. L'Assemblée peut dès lors délibérer valablement.

L'ordre du jour présenté, n'ayant pas suscité de commentaires ou modifications, est **accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EXERCICE 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée était disponible en ligne. La lecture de celui-ci n'est pas souhaitée et l'Assemblée **l'approuve à l'unanimité** des personnes présentes. Son auteure est remerciée.

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

La parole est donnée à M. Belogi, Directeur de l'Association, pour la présentation du rapport de gestion.

Chiffres clés & statistiques

D'après les données de l'OFS, le marché suisse reste, de loin, le principal pourvoyeur de nuitées dans nos destinations, devant la Belgique, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

L'année 2024 a toutefois été marquée par un recul notable du marché suisse, avec une baisse d'environ 20 % par rapport à 2023. Cette tendance s'est d'ailleurs reflétée à l'échelle nationale. À l'inverse, les marchés américain et

français ont en partie permis de compenser ce recul. Dans notre région, nous avons notamment observé une progression significative du marché français.

Malgré tout, la diminution de la fréquentation suisse a eu un impact sur le taux d'occupation des établissements hôteliers, qui enregistre une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut également s'expliquer par une hausse de la capacité d'accueil journalière moyenne, qui s'élève à 1'645 lits en 2024, soit une augmentation de 33,7 % par rapport à 2023.

Concernant la durée moyenne des séjours, elle atteint 2,61 jours dans nos établissements hôteliers, un chiffre supérieur à la moyenne des Alpes vaudoises, qui est de 2,24 jours.

Enfin, une baisse globale des nuitées de 4,5 % a été enregistrée, en partie attribuée à une saison estivale peu favorable sur le plan météorologique.

Accueil-information & prestations tiers

Nos équipes d'accueil jouent un rôle essentiel en matière d'information dans les trois offices de tourisme de notre secteur. En plus de fournir des informations touristiques, elles gèrent divers mandats, tels que la billetterie et l'espace Graffenried à Aigle, la gestion du Quart d'Heure, le centre sportif de la piscine à Leysin, ainsi que le bureau postal aux Mosses.

Depuis novembre 2023, nous avons cessé la vente des cartes dégriffées CFF, suite à des changements tarifaires de la part des CFF. Cette décision a entraîné une baisse notable du nombre de contacts au bureau d'Aigle en 2024, avec une diminution de 26 % par rapport à l'année précédente.

À Leysin, nous observons un nombre de contacts similaire en 2024 par rapport à 2023, avec 65 % des visiteurs étant des clients du centre sportif. Nous constatons également que la météo a un impact direct sur la fréquentation : en période de beau temps, il y a davantage de touristes et moins de clients sportifs, tandis qu'en cas de mauvais temps, l'inverse se produit.

Aux Mosses, les statistiques restent très proches de celles de 2023.

Nos brochures et plans, quant à eux, ont conservé leur format et leur contenu, offrant ainsi une information claire et accessible à nos visiteurs. Sans changements significatifs, ces supports continuent de jouer un rôle clé en permettant à nos visiteurs de découvrir nos destinations en toute simplicité et de s'inspirer de nouvelles expériences.

Promotion & communication

En 2024, notre stratégie marketing et promotionnelle s'est concentrée sur l'humain et la proximité. Face aux évolutions des habitudes touristiques, nous avons renforcé nos liens avec nos visiteurs, partenaires et acteurs locaux à travers des actions digitales et sur le terrain, valorisant ainsi l'authenticité et la richesse de notre destination.

De manière générale, nous observons que les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance et de poids dans nos actions, mais qu'une proximité avec la clientèle lors d'événements permet également d'avoir un contact privilégié et de qualité.

Du côté de la communauté digitale, sur l'année nous avons :

- 4380 nouveaux followers -> 12 par jours
- 6.55 millions de vues dont 1.5 millions de nos publications organiques (non payantes)
- Privilégié les collaborations avec des partenaires plutôt qu'inondé les plateformes avec nos contenus payants

Nous continuons de travailler avec divers indépendants de la région proche pour la réalisation de contenu promotionnel. Chaque destination a notamment bénéficié d'une journée de photos et tournage vidéo multi-activités durant l'été. La diffusion de ce contenu est prévue en 2025. En parallèle, une partie importante de la création de contenu a été internalisée, notamment pour subvenir aux besoins grandissants des plateformes sociales.

Expériences clients : offres & réservations

Fort de leur succès auprès des prestataires et participants lors de la 1^{ère} édition en 2023, les Nuits Magiques ont été reconduites en 2024.

La communication autour des Nuits Magiques met en lumière les trois sites emblématiques, tout en valorisant le savoir-faire et les connaissances des prestataires locaux et révèle la richesse du patrimoine naturel et historique de chaque lieu, avec une participation au total de 109 personnes sur 12 dates.

Hiver ou été, les offres dépendent fortement de la météo. Comme la neige s'est faite rare durant l'hiver 2024, certaines offres ont dû être annulées (balade en raquettes et flambeaux), d'autres adaptées (initiation au biathlon). L'été 2024 tardif et écourté dès fin août n'a pas favorisé les réservations.

En hiver 2024, une nouvelle offre voit le jour : les Mystères du Lioson – Winter Edition. Adaptée à l'offre estivale, elle se décline dans un décor tout de blanc vêtu. La première édition de cette offre hivernale est un succès avec 23 participants, malgré le fait que 3 dates sur 6 ont dû être annulées par manque de neige ou mauvaise météo.

La Winter Escapade à Leysin avait vu une modification de plat au Kuklos et une augmentation de prix (fondue Bacchus à la place d'une fondue au fromage). Ceci a eu un impact sur les fréquentations de l'hiver et le retour à la fondue normale en été a eu beaucoup de succès.

Nous observons que les randonnées gourmandes fonctionnent bien avec l'arrivée d'une nouvelle offre en collaboration avec la Buvette d'Aï, le refuge de Mayen et le Chalet des Fers. Cette nouveauté a tout de suite rencontré du succès puisque dès sa première édition nous avons eu 41 participations.

Expériences clients : événements & animations

Entre concerts, marchés festifs et traditions, l'ATALC a animé la région avec de nombreux événements. De la billetterie à l'organisation complète, l'année a été rythmée par une programmation variée, renforçant le dynamisme et le rayonnement de nos destinations.

L'année 2024 a été marquée par nos animations habituelles, mais également par de nombreuses nouvelles animations.

Dans un esprit de collaboration, les équipes des offices du tourisme d'Aigle, de Leysin et des Mosses ont uni leurs forces pour proposer trois jeux de piste avec des défis ludiques à l'occasion de Pâques et d'Halloween. Ce concept inédit a permis à environ 60 familles de (re)découvrir les villages et de gagner une récompense encore plus grande en complétant les trois parcours. Ces jeux ont rencontré un franc succès attirant près de 630 enfants sur l'ensemble des destinations.

D'autres nouvelles animations telles que le Golf hors-piste, la chasse aux œufs au Château d'Aigle (180 personnes, les séances cinéma en plein air à Leysin (140 participants) ou encore la Winter Party aux Mosses, démontrent l'importance d'innover en renforçant les collaborations intercommunales pour inciter le public à profiter des attraits des trois destinations.

Pour clôturer cette partie de la présentation, le personnel de l'ATALC est présenté et les jubilaires de l'année 2024 ont été remercié et félicité pour leur engagement au sein de l'Association.

4. PRESENTATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

M. Pasche reprend la parole pour rappeler qu'Aigle a été choisie comme Ville Suisse du Goût pour l'année 2025, avec un programme qui s'étendra tout au long de l'année. Parmi les actions principales, une initiative importante consiste à permettre la labellisation de produits avec le label ou le logo du Carrefour des Saveurs. L'objectif est de mettre en avant les restaurateurs et commerçants, afin de leur montrer ce qu'ils peuvent offrir avec des produits réalisés à partir des matières premières de notre région. Par exemple, le praliné offert à tous les convives ce soir est fabriqué avec du sel des Mines de Sel de Bex, de la crème et du beurre de la laiterie d'Aigle, le tout confectionné par la maison Hedinger. De son côté, la Commune de Leysin est l'un des deux villages Alpin du Goût depuis plusieurs années, et le programme de cette année sera coordonné avec celui d'Aigle.

Pour revenir à la présentation des comptes et vu les informations détaillées figurant au rapport de gestion, uniquement quelques données clés seront communiquées.

Un nouveau plan comptable a été adopté visant un but de transparence vis-à-vis des communes. Ceci rend impossible une comparaison annuelle de certains groupes de charges.

Le Comité Directeur avait demandé à l'organe de révision de porter un regard particulier aux charges sociales, comptes transitoires et aspects fiscaux. Les deux premiers thèmes ont été traités lors de la révision de l'exercice 2023 ; le troisième- notamment axé sur la TVA - a été effectué au printemps. Cet exercice fait l'objet de concordances pour les années 2019 à 2023.

Le poste de passifs de régularisation comprend notamment des créances pour lesquelles nous n'avons pas reçu les factures en 2024, de soldes de vacances et heures supplémentaires et d'engagements pris pour le renouvellement du parc informatique pour lequel les factures nous seront fournies en 2025.

Le Comité propose de reporter à nouveau le résultat négatif de CHF 9'405.28.

Aucun complément d'information n'est souhaité par l'Assemblée.

M. Pasche souligne l'importance des subventions communales, sans lesquelles l'ATALC ne pourrait tout simplement pas exister.

5. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

M. Pasche passe la parole à M. Grégoire André, vérificateur et représentant d'Ofico, société fiduciaire. Le rapport complet est publié en page 30 du rapport de gestion.

M. André effectue la lecture du rapport et informe l'Assemblée que selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Ofico recommande dès lors à l'Assemblée d'approuver les comptes pour l'exercice arrêté au 31.12.2024.

M. Pasche en profite pour remercier M. André pour son accompagnement et ses conseils tout au long de l'année, en particulier pour son implication dans la conception et la mise en place du nouveau plan comptable, réalisé en collaboration avec notre comptable, Mme Roussy. Ce travail, d'une ampleur considérable pour une structure de cette taille, mérite d'être salué.

Aucun complément d'information n'est souhaité par l'Assemblée.

6. DECHARGE AU COMITE DE DIRECTION ET APPROBATION DES COMPTES

M. Pasche informe que nos statuts (art. 15) prévoient une situation curieuse, à savoir que l'Assemblée approuve non seulement le rapport de gestion et les comptes de l'exercice mais également le rapport de l'organe de contrôle. L'organe de contrôle étant indépendant, le vote sur son rapport n'a aucune portée légale.

Selon l'art. 17 des statuts, les membres du Comité Directeur ne prennent pas part au vote pour l'approbation du rapport de gestion et des comptes. M. Pasche prie ses collègues de s'abstenir que ce soit à titre personnel, comme membre, ou comme représentant d'un ou d'autres membres.

Le rapport de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 2024 de même que le rapport de vérification de l'organe de contrôle **sont approuvés par l'Assemblée générale et la décharge est donnée au Comité Directeur à l'unanimité.**

7. DESIGNATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec OFICO Société fiduciaire SA, Lausanne.

Selon l'art. 27 des statuts, le mandat de l'organe de contrôle est de 5 ans. La pratique de notre Association, depuis sa création, a été une élection annuelle. Nous allons donc poursuivre cette pratique raisonnable.

La proposition d'élection annuelle ainsi que la poursuite de collaboration avec OFICO **sont acceptées à l'unanimité** des membres présents.

8. COTISATIONS 2025 & 2026

Selon l'art. 15 des statuts, l'Assemblée fixe les cotisations et contributions.

Le Comité propose le statut quo au niveau des cotisations et de les voter pour 2025 et 2026. Aucun changement n'est proposé et les tarifs restent les mêmes qu'en 2024.

La proposition, est approuvée avec une abstention, par l'Assemblée.

- Membre commerçant, hôtelier ou restaurateur
CHF 400.- par an
- Membre propriétaire de logement de vacances
CHF 200.- par an à Leysin
CHF 100.- par an à Aigle et aux Mosses
- Membre individuel, en tant qu'individu ou en tant que société à raison sociale individuelle
CHF 200.- par an
- Membre sympathisant
CHF 50.- par an

9. DEMISSIONS - ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Nos statuts ne prévoient pas de siège de droit au Comité Directeur (7-15 membres), la pratique cependant veut que les groupes d'intérêts touristiques principaux soient représentés, comme l'ACAL ou TLML SA.

Les démissionnaires sont : M. Rémi Serra, représentant de l'ACAL qui a siégé longtemps au sein du Comité. Il est remercié pour son regard critique constructif ainsi que pour son engagement. Des remerciements sont également adressés à M. Yvan Tauxe, représentant de TLML SA, un partenaire touristique majeur et un pilier incontournable tant pour Leysin que pour l'ensemble de l'axe.

Les nominés par le Comité sont : Mme Steffi Glauser, comme représentant de l'ACAL fleuriste et résidente à Leysin depuis 5 ans ainsi que M. Maxime Cottet, nouveau directeur de TLML SA arrivé au 1^{er} mai 2025, ingénieur de formation au bénéfice d'un brevet fédéral de chef de technique.

Au niveau des élections, l'art. 18 des statuts prévoit les décisions de l'Assemblée à la majorité absolue au premier tour.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Pasche mentionne que les propositions individuelles sont à adresser par écrit 10 jours au moins avant l'AG, selon l'art. 16 des statuts. Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai imparti.

Avant de passer la parole au Syndic des lieux M. Edouard Chollet, M. Pasche informe que la prochaine Assemblée générale se tiendra le mercredi 27 mai 2026 sur la commune d'Ormont-Dessous, plus précisément au Sépey.

M. Chollet prend la parole et souhaite la bienvenue aux invités en soulignant que, bien que la commune ne soit pas un pôle touristique majeur, elle se distingue par son paysage viticole. Yvorne compte environ 160 hectares de vignes, ce qui en fait la 3^e commune viticole du canton. Le secteur fait face à de grandes difficultés : baisse de la consommation de vin, désintérêt des jeunes pour le métier, et manque de relève y compris pour le travail des vignes communales. Membre des « Plus beaux villages de Suisse », le village d'Yvorne est confronté par sa densité et les axes de circulation aux défis de la mobilité, notamment si l'on entend lui conserver son cachet viticole distinctif tout en ménageant autant que possible, et malgré un espace dévolu au stationnement forcément restreint, les besoins liés à la mobilité individuelle. Il rappelle l'engagement de la Municipalité en faveur de la sécurité routière, en particulier face au trafic de transit liés aux retours de ski et souligne les défis partagés avec d'autres secteurs comme le tourisme de montagne, en matière d'avenir économique.

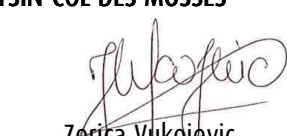
Pour clôturer, M. Pasche réitère ses remerciements à la commune d'Yvorne et M. le Syndic Edouard Chollet pour l'accueil dans la salle Communale de la Couronne et le vin offert lors de l'apéritif ainsi que le boucher-traiteur Reichenbach pour l'apéritif concocté dans le cadre d'Aigle Ville du Goût servi à l'issue de la soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h41.

ASSOCIATION TOURISTIQUE AIGLE-LEYSIN-COL DES MOSSÉS



Philippe Pasche
Président



Zorica Vukojevic
Secrétaire au procès-verbal

Leysin, le 19 juin 2025